COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03/05/2021 - 19 HEURES 30

<u>Etaient présents</u>: M. FRANCKE Stéphane, Maire, M. PICOTIN Gaëtan, Mme BOUCKENOOGHE Céline, M. GERVOIS Nicolas, Mme PAPILLON Anne-Gaëlle, M. BEUN Régis, Adjoints, M. TROLET Cédric, Mme LOONES Sylvie, Mme CICHY Claire, M. DEQUIDT Pascal, Mme GOCYK Béatrice, Mme ACTHREGALLE Caroline, Mme DEVEY Elodie, Mme PRUVOST Sonia, M. POILLON Jean-Claude conseillers municipaux.

Etaient absents: M. LEROY Maxime, M. BONNET Dominique

<u>Étaient excusés avec pouvoir</u>: M. DUPON Fabien a donné pouvoir à Sonia PRUVOST, Mme VANHERSEL Valérie a donné pouvoir à M. POILLON Jean-Claude.

Secrétaire de séance: M. POILLON Jean-Claude

ORDRE DU JOUR

POINTS FINANCIERS

1/Décision modificative au budget primitif 2021

Lors de la prise en charge du budget primitif, le centre des finances de Wormhout a constaté une anomalie. En fonctionnement, une prévision de 5 000 € a été inscrite au compte 722, chapitre 042 (opération d'ordre recettes) sans contrepartie en dépenses d'investissement au chapitre 040. Cette inscription de 5 000€ est prévue dans le cadre des travaux en régie liés au chantier de la future bibliothèque.

Or, il s'agit d'une erreur d'affectation : les 5 000 € inscrits sur la ligne 21318 « Autres bâtiments publics » en dépenses d'investissement doivent figurer en 21318-040 (opération d'ordre dépenses).

A l'unanimité, le conseil municipal vote en faveur d'une décision modificative au budget primitif afin d'équilibrer les opérations d'ordre des chapitres 042/040, sans autre incidence.

2/ Adhésion à CinéLigue Hauts de France

Nicolas GERVOIS, Adjoint délégué aux fêtes, a présenté le projet d'adhésion à l'association CinéLigue Hauts de France, en vue de proposer au public des séances de cinéma. Dans le cas d'un avis favorable à la candidature de la commune, il y aurait lieu de prévoir la dépense d'une cotisation annuelle de 240 € pour 4 séances ainsi que celle résultant d'une différence entre les objectifs à atteindre et les entrées réellement enregistrées.

Vote à l'unanimité

POINTS ADMINISTRATIFS

3/ Prise de compétence « Mobilités » par la Communauté de Communes des Hauts de Flandre

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) adoptée le 24 décembre 2019 est une loi-cadre en matière de mobilité qui doit permettre une évolution en visant le développement des mobilités du quotidien. Elle programme la couverture intégrale du territoire national en Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) afin de mettre un terme aux « zones blanches de mobilité ». L'objectif est que l'exercice effectif de cette compétence soit exercé « à la bonne échelle » territoriale en favorisant notamment les relations entre intercommunalités et région. Ainsi, les communautés de communes qui ne sont pas aujourd'hui compétentes en matière d'organisation de la mobilité peuvent approuver le transfert de compétence par leurs communes membres par une délibération adoptée jusqu'au 31 mars 2021. A défaut, la Région devient AOM locale par substitution sur le territoire communautaire.

1

La Communauté de Communes est ainsi libre d'organiser les services apportant la réponse la plus adaptée aux besoins de mobilité du territoire, en complément de ceux déjà pris en charge par la région et que celle-ci conserverait : le service scolaire et les transports interurbains.

La compétence mobilité n'est pas sécable (elle ne peut pas être partagée entre la communauté compétente et des communes membres) mais n'engage toutefois pas l'AOM locale à mettre en place les services énumérés par la loi.

La communauté de communes, par délibération en date du 23 mars dernier, s'est positionnée pour la prise de compétences « mobilité » au 1^{er} juillet 2021.

Les communes membres sont invitées à délibérer de manière concordante, à approuver ledit transfert de compétences et à adopter en conséquence une modification des statuts de la CCHF.

Vote à l'unanimité.

régionales.

POINTS DIVERS ET COMMUNICATIONS

- -M. Le Maire a présenté l'avant-projet du PLUI. Le conseil communautaire arrêtera le projet le 18 mai 2021. Il sera demandé aux communes de délibérer au mois de juin pour une approbation qui pourrait être envisagée au 1^{er} conseil communautaire de 2022.
- -M. le Maire informe que M. José NEIRYNCK a été nommé adjoint honoraire par arrêté préfectoral.
- -La pose d'un radar pédagogique rue de Wylder et de feux intelligents rue de Wormhout sera reportée en 2022 afin de pouvoir bénéficier de subventions.
- -A propos des élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021 : compte tenu du nombre d'inscrits sur la commune, nous sommes dans l'obligation d'ouvrir 2 bureaux de vote. Les deux seront organisés au restaurant scolaire. Une information sera communiquée auprès des électeurs. Dans chaque bureau, les électeurs seront invités de manière concomitante à voter pour les départementales et

RAPPORT DES COMMISSIONS/ADJOINTS:

Commission enfance et jeunesse: M. Gaëtan PICOTIN fait un point sur l'organisation qui a dû être mise en place du fait des modifications de dates des vacances scolaires de printemps, précédées d'une semaine d'école à la maison. La commune a mis en place un accueil périscolaire pour la première semaine en accompagnement de celui des enseignants pour les enfants de publics prioritaires. Pour les deux semaines de vacances, le

de celui des enseignants pour les enfants de publics prioritaires. Pour les deux semaines de vacances, le personnel communal d'animation a assuré pleinement ses missions d'accueil avec des activités riches et variées malgré le peu d'enfants accueillis. Les agents se sont investis comme dans le cadre d'un accueil collectif classique et M. PICOTIN les en félicite.

Il informe qu'un exercice d'évacuation a eu lieu au restaurant scolaire. Cet exercice d'évacuation a été demandé par la sous-préfecture pour lever une remarque de la commission sécurité. Seuls quelques points sont à améliorer. Un second exercice aura lieu en septembre ou octobre.

Commission développement économique : Mme Céline BOUCKENOOGHE informe de l'arrêt de l'activité de « La route des saveurs » sur la commune. Ce commerçant ambulant qui s'installait sur la place le lundi matin n'a pas reçu le succès attendu.

Commission Culture : Mme Céline BOUCKENOOGHE rapporte que la CCHF propose des ateliers sur le thème du cinéma pour les enfants de 8 ans et plus.

La commission a validé 6 ateliers aux dates suivantes : 30/6/2021 ; 10/07/2021 ; 24/07/2021 ; 17/08/2021 ; 19/08/2021 ; 23/08/2021.

Des informations concernant les inscriptions et les thèmes retenus parviendront ultérieurement.

Point sur les travaux : M. Régis BEUN, Adjoint délégué aux bâtiments, relate les travaux en cours à la bibliothèque : la pose des placoplâtres est terminée ainsi que la mise en peinture (assuré par le personnel communal). Le faux plafond est également posé. L'éclairage est en cours. Les délais sont maintenus pour une ouverture à l'automne

Concernant les travaux de peinture de la salle d'harmonie, de solfège, M. BEUN indique que les travaux sont terminés ; ils ont été réalisés par l'Association de Réinsertion « Initiatives Rurales ».

Commission Voirie: Mme Anne-Gaëlle PAPILLON informe que le chemin des Vergers ainsi que le chemin des Moines ont été rechargés en cailloux. Un planning d'intervention sur les voiries communales a été élaboré pour le passage du point à temps automatique. Le planning de curage des fossés sera établi par la commission très prochainement.

Commission Communication : Mme Anne-Gaëlle PAPILLON fait le rapport de la 2^{ème} distribution du p'tit Herzeelois.

Lors d'un précédent Conseil Municipal, il avait été proposé que le journal municipal soit distribué par l'ensemble des 19 membres du conseil municipal. Ce à quoi, personne ne s'était opposé.

La distribution a été faite par l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception de Mme Valérie VANHERSEL qui n'a pas informé de la non-distribution de son secteur : le paquet a été découvert sur un châssis de fenêtre en mairie à la suite de remontées d'habitants n'ayant pas reçu le journal dans leurs boites aux lettres.

Nous regrettons ce manque de respect envers les Herzeelois et Herzeeloises ainsi qu'envers la Commission Communication et le Comité de rédaction.

Depuis, la distribution a été assurée par Mmes PAPILLON et BOUCKENOOGHE. Désormais, Mme PAPILLON prendra en charge ce secteur.

Commission des fêtes : M. Nicolas GERVOIS transmet à l'assemblée les dates à retenir :

- 21 juin : fête de la musique

- 4 juillet : rassemblement de Cox et Harley

Commission Bâtiments: M. Cédric TROLET informe du dernier passage de l'organisme de contrôle pour le restaurant scolaire. Sur les 15 non-conformités relevées par la commission sécurité, 9 ont été levées. Les 6 restantes posent des problèmes et engendreront très probablement des coûts conséquents. Aux remarques initiales non obligatoires, l'organisme de contrôle en a ajouté 4 autres.

La séance est levée à 22 heures.